



DEPARTEMENT	ISERE
ARRONDISSEMENT	GRENOBLE
CANTON	ROMANCHE-OISANS
COMMUNE	SECHILLENNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

Date de la convocation : mercredi 20 mai 2020 – Transmise le 20 mai 2020.

L'an deux mille vingt, et le vingt cinq du mois de mai à 19 heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de Séchillienne sous la présidence de Madame PLATEL Marie-Thérèse, en qualité de doyenne de l'assemblée, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Madame Marie-Thérèse PLATEL a procédé à l'appel :

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames CABRERA Sandra, GENDUSO Christine, LO CICERO Katy, MEYNET Grégoire, PLATEL Marie-Thérèse, PLENET Cyrille, SAMMARTINO Patricia, TOMAS Nathalie

Messieurs BETTENDROFFER Denis, DAVID Jean-Claude, FERREOL Marc-André, FIAT Gilles, GOTTI Christophe, MATHIEU Christian-Albert, MATHIEU Christian-Château,

Absents excusés :

Ont donné procuration :

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame LO CICERO Katy a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N°1
ELECTION DU MAIRE

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote résultat a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas de désignation suffisante) : 1 nul

Majorité absolue : 8

A obtenu : 14

Nom des candidats	Suffrages obtenus En chiffre	Suffrages obtenus (En toutes lettres)
PLENET Cyrille	14	Quatorze

Madame PLENET Cyrille, ayant obtenu 14 voix a été proclamée Maire et immédiatement installée dans ses fonctions.

Affiché le 26/05/2020

En mairie, le 25 mai 2020

Le Maire, **Cyrille PLENET**

Délibération rendue exécutoire
compte-tenu de son dépôt à la Préfecture
de l'Isère le 26 mai 2020
Le Maire

